

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 30 AVRIL 2014

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Dominique STOHR, Alfred RINCKEL et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire, Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Cathy WAGNER et Anne ZYTO, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mmes et MM. Céline GEFFROY, conseillère municipale donne procuration à Eric HUBERT, conseiller municipal, Isabelle MULLER, conseillère municipale donne procuration à Béatrice HOELTZEL, Maire délégué de Hohwiller, José POZUELO, conseiller municipal donne procuration à Claire CARRARO-LIEVRE, conseillère municipale.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

L'invitation papier à la réunion du conseil municipal du 24 avril 2014, envoyée par le Maire aux conseillers municipaux, prévoyait l'ordre du jour suivant :

- 1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**
- 2. BUDGET PRIMIRIF 2014**
- 3. MOBILIER URBAIN ET JEU DU BRUEHL**
- 4. COMMISSIONS COMMUNALES**
- 5. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**
- 6. DIVERS**

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal :

- de renommer le point 5. URBANISME avec les rubriques Droit de préemption urbain : déclarations d'intention d'aliéner et Lancement de l'étude sur les aléas d'inondabilité
- de rajouter en point 6. CONTRATS DE SERVICE.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ces propositions.

Suite à ces modifications, le point DIVERS est classé en 7^e position de l'ordre du jour.

POINT 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le Maire donne quelques précisions quant à la transmission des différents documents relatifs aux réunions du conseil municipal et des commissions :

- transmission des invitations du conseil municipal par courrier
- envoi du compte rendu du conseil municipal aux conseillers municipaux par courriel
- envoi des invitations aux réunions de commissions par courriel
- pour les personnes extérieures au conseil municipal :
 - le compte rendu peut être téléchargé sur le site Internet de la Ville www.soultzsousforets.fr – rubrique Municipalité – comptes rendus du conseil municipal, mais l'envoi par mail est également possible sur demande auprès de la mairie
 - les personnes n'ayant pas Internet peuvent retirer une version papier à la mairie
- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2014.

- **Différentes réunions, rencontres et manifestations**

10.04.2014

- Assemblée générale de Groupama à Kutzenhausen

14.04.2014

- Rencontre avec Mme BASSO, maître d'œuvre pour les travaux de la synagogue avec visite du site
- Réunion de la commission sports et associations

15.04.2014

- Concert des élèves de l'école élémentaire au relais culturel La Saline
- Réunion de la commission scolaire

16.04.2014

- Réunion de la commission projets et travaux

22.04.2014

- Rencontre avec Raymond FRANK, Président de l'Association Arts et Peinture, qui ambitionne de lancer une exposition artistique « Parcours des Arts » dans la cour de la mairie et sur le sentier piétonnier le long du Froeschwillerbach. Cette manifestation se présentera sous forme de galerie à ciel ouvert
- Rencontre avec Madame RENCKERT de Hohwiller pour des problèmes de sécurité piétons à Hohwiller
- Réunion SICTEU pour l'élection des Président et vice-Présidents :
Président : **Fabrice FISCHER**, conseiller municipal de Soultz-sous-Forêts
Vice-Présidents : **Charles GRAF**/Retschwiller et Gérard KURTZ/Leiterswiller

23.04.2014

- Rencontre avec Yann MULLER du service Habitat et aménagement durable au CG 67 et Pascal DUMOULIN, architecte du SYCOPARC pour l'opération « QUARTIER PLUS 67 » dont la commune a obtenu la pré-labelisation du Conseil Général du Bas-Rhin. Une demande de devis a été faite au SDAUH pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Réunion de la communauté de communes de l'Outre-Forêt pour l'élection des Président et vice-Présidents :
Président : **Pierre MAMMOSSER**, Maire de Soultz-sous-Forêts
Vice-Présidents : **Jean-Claude KOEBEL**/Betschdorf – **François FENNINGER**/Hatten – **Christophe SCHARRENBARGER**/Surbourg et **Georges ESCHENMANN**/Mammelshoffen

24.04.2014

- Séance de travail avec le SDAUH pour préciser les modifications à apporter au PLU
Le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal de Soultz-sous-Forêts, par délibération du 5 février 2014, a décidé de modifier le PLU pour permettre la levée de la zone de servitude de projet rue du Docteur Deutsch/rue de la Gare/rue de la Saline. Dans le cadre de la modification du PLU, il est proposé de faire d'autres adaptations qui ne remettent pas en cause l'économie générale du PLU.

Les différents objets de la modification du PLU :

- **modification de l'article 7** du règlement relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives des zones UA, UB, UC et UT : cet article imposait aux petites constructions (moins de 20 m² d'emprise au sol et moins de 3 mètres de hauteur

hors tout) de s'implanter à une distance minimale de 2 mètres des limites séparatives. Cette modification vise à homogénéiser l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables en appliquant à toutes les constructions la même réglementation.

- **modification de l'article 11** relatif à l'aspect extérieur des constructions des zones UA, UB, UC, UE, UJ, UT, 1AU, 1AUE, 1AUX et 1AUT pour clarifier la couleur des toitures des constructions : cet article portant sur la couleur des toitures des constructions prévoyait que « la couleur des toitures correspondra à celle du matériau brut utilisé y compris à son vieillissement naturel ». La rédaction de la disposition est modifiée dans les zones UA, UB et UC comme suit : les toitures à pans du volume principal des constructions à usage d'habitat seront revêtues de tuiles de teinte rouge à brun et seront d'un aspect qui rappelle la tuile en terre cuite non vernissée ; elle est supprimée dans les autres zones
 - **modification de l'article 11** relatif à l'aspect extérieur des constructions des zones UX et 1AUX : suppression de la disposition visant à élargir le choix de matériaux de construction potentiellement utilisables dans les zones à vocation d'activités industrielles, artisanales et/ou commerciales.
 - **levée de la servitude de projet** figurant au plan de zonage située entre la rue du Docteur Deutsch, la rue de la Gare et la rue de la Saline
- Rencontre avec M. GIORDANI, juge pour l'application des peines (TIG)
 - Réunion du Syndicat des Eaux pour l'élection des Président et vice-Présidents
Président : **Charles GRAF**, Maire de Retschwiller
Vice-Présidents : **Dominique STOHR**/Soultz-sous-Forêts et **Pierrot SITTER**/Kutzenhausen
 - Réunion du Syndicat de la Piscine de Drachenbronn pour l'élection des Président et vice-Président
Présidente : **Lucienne HAAS**, adjointe au Maire de Soultz-sous-Forêts
Vice-Président : **Georges WERLY**/Birlenbach

25.04.2014

- Rencontre avec M. BAUDELLOT pour un jugement suite à un recours à l'encontre d'un permis de construire (problème du jugement du Tribunal Administratif qui condamne l'intéressé à verser 500 € à la commune).
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer Monsieur BAUDELLOT de cette somme, sous réserve de l'accord de la protection juridique de la commune

26.04.2014

- Apéritif à la médiathèque avec concert en partenariat avec la bibliothèque départementale dans le cadre du festival MEDIASON 67
- Réunion du SYCOFOSE avec élection des Président et vice-Président
Président : **Dany WALTER**, Lampertsloch
Vice-Président : **Pierrot SITTER**/Kutzenhausen et **Dominique STOHR**/Soultz-sous-Forêts

28.04.2014

- Rencontre avec Joëlle ANDRES du CG 67 pour le recensement des logements vacants
- Rencontre avec Marie-Claude LEMMEL du CG 67 pour l'organisation de la visite du canton du 15 mai 2014 par Guy-Dominique KENNEL, Président et Jean-Laurent VONAU, vice-Président du Conseil Général du Bas-Rhin avec l'ensemble des Maires du canton de Soultz-sous-Forêts. Une réunion de travail est prévue le matin à Hunsbach avec discussion autour du contrat de territoire, suivie par la visite du site géothermique de Rittershoffen
- Réunion de la commission des finances pour le budget primitif 2014 – point à l'ordre du jour

29.04.2014

- Réunion organisée par la Sous-Préfète de Wissembourg/Haguenau à destination de tous les acteurs et partenaires de la politique de la montagne pour présenter le Schéma Interrégional de Massif, les nouveaux programmes et le contrat de destination massif des Vosges
- Réunion de la commission des finances de la communauté de communes de l'Outre-Forêt

30.04.2014

- Réunion du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt avec à l'ordre du jour le budget primitif 2014

POINT 2 : BUDGET PRIMITIF 2014

Le projet de budget primitif 2014 a été discuté en commission des finances et les conseillers municipaux ont été destinataires de l'ensemble des documents. Dominique STOHR, adjoint aux finances détaille les différentes propositions

1. TARIFS COMMUNAUX 2014

Pour les tarifs communaux à appliquer en 2014 le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et fixe les tarifs 2014 comme suit :

PRESTATIONS	TARIFS 2014
PHOTOCOPIES	
- tout public	0,20 €
- tout public (document de la mairie)	0,10 €
- associations	0,10 €
CONCESSIONS DE CIMETIERE (Soultz-sous-Forêts)	
- tombe simple (2m x 1m) 15 ans	50 €
30 ans	100 €
50 ans	250 €
- tombe double (2m x 2m) 15 ans	100 €
30 ans	200 €
50 ans	500 €
COLUMBARIUM	
- concession 15 ans	900 €
30 ans	1 200 €
- intervention sur case (ouverture et fermeture)	30 €
HEURE OUVRIER	29 €
VENTE	
- marché trimestriel / commerce ambulant	1 €/ml
- vente camion	100 €
KERMESSE	
- auto skooter	320 €
- mini skooter	152 €
- circuit des neiges (chenille)	320 €
- manège pour enfants	116 €
- trampoline	80 €
- piscine bulle sur eau	56 €
- mare aux canards (petit stand)	28 €
- stands divers (confiserie, tir, loterie, jeux d'adresse, pêche...)	56 €

- divers appareils	116 €
- gaufres - crêpes - boissons - glace	56 €

2. TARIFS DE LOCATION DU RELAIS CULTUREL LA SALINE

Le Maire propose de ne pas changer les tarifs par rapport à 2013. Il rappelle également que toutes les autres possibilités non incluses dans ces tarifs seront traitées au cas par cas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de locations du relais culturel 2014 comme suit :

LOCATIONS DEMANDEES	TARIFS SOULTZ-SOUS-FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Espace Rosentritt	190 €/jour	250 €/jour
Espace Mary de Bode	280 €/jour	370 €/jour
Hall-bar	70 €/jour	95 €/jour
Cuisine	100 €/jour	130 €/jour
Théâtre Michel Deutsch	450 €/jour	600 €/jour
Foyer théâtre	70 €/jour	95 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (sans cuisine)	400 €/jour	550 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine)	500 €/jour	680 €/jour
Ensemble rez-de-chaussée (avec cuisine) week-end	650 €	870 €
Espace Rosentritt avec cuisine week-end	377 €	494 €
Hall-bar week-end	90 €	125 €
Cuisine week-end	130 €	170 €
Configuration totale espace culturel	800 €/jour	1 100 €/jour
Configuration totale espace culturel week-end	1 150 €	1 600 €
Manifestations associations ou particuliers supérieures à un week-end	50 €/journée supplémentaire	50 €/journée supplémentaire
Agencement de la salle	Préparation et rangement par le locataire	Si préparation et rangement par la Saline : 29 € /heure
Installations techniques son et/ou lumières, régies. (Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent).	31 €/heure	31 €/heure
Entretien	Nettoyage par le locataire	Si nettoyage par la Saline : 29 €/heure
LOCATIONS SPECIFIQUES		
Associations de Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour 1 manifestation festive par an (locaux de la Saline)		80 €
Amicale Sapeurs-pompiers, Croix Rouge	Location et mise à disposition du régisseur gratuites	

Activités politiques et syndicales	Location gratuite mais facturation du régisseur 31 €/h	
Paroisse protestante, paroisse catholique, communauté juive pour 1 manifestation par an (1 journée) « esprit fête paroissiale »	Location gratuite	
Installations techniques son et/ou lumières, régies. <i>Un régisseur de la commune doit obligatoirement être présent.</i>	15,50 €/heure les 6 premières heures puis 31 €/heure les suivantes	
Associations dont les manifestations font partie du programme culturel de la ville et s'occupant elles-mêmes de la billetterie : Théâtre	spectacle gratuit	Locaux et régisseur mis à disposition gratuitement
	Associations de Soultz-sous-Forêts avec spectacle à entrée payante	Locaux mis à disposition gratuitement Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure
	Associations extérieures avec spectacle à entrée payante	Location: 10% des recettes Intervention gratuite du régisseur à raison de 6 heures/représentation/jour, au-delà facturation 31€/heure

3. CREDITS DES ECOLES 2014

Les crédits des écoles ont été légèrement réévalués et réajustés d'après les effectifs des écoles élémentaire et maternelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, alloue aux écoles élémentaire et maternelle de Soultz-sous-Forêts les crédits suivants :

- **Ecole élémentaire de Soultz-sous-Forêts (effectif 215 élèves)**

- **Crédits de fonctionnement : 16 932,50 €**

Fonctionnement	:	16,50 €/élève
Manuels scolaires	:	16 €/élève
Sorties éducatives et scolaires	:	26,70 €/élève
Site bilingue	:	2 000 €
Bibliothèque/centre de documentation	:	1 100 €
Maintenance informatique	:	500 €
Matériel EPS et technologie	:	345 €
Revue pédagogiques	:	250 €

Cadeaux de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline.

Les subventions pour sorties éducatives et scolaires sont à solliciter auprès du Maire et seront traitées au cas par cas. Prise en compte du tiers des dépenses avec un montant maximum annuel de 26,70 € par élève.

– **Crédits d'investissement : 23 500 €**

• **Ecole maternelle de Soultz-sous-Forêts (effectif 140 élèves)**

– **Crédits de fonctionnement : 4 645 €**

Fonctionnement : 16,50 €/élève

Site bilingue : 400 €

Bibliothèque/documentation : 450 €

Matériel EPS : 245 €

Revue pédagogique : 120 €

Sorties éducatives et scolaires : 8 €/élève

Cadeaux de Noël : spectacle ou cinéma avec goûter au relais culturel La Saline

Les subventions sont à demander et sont traitées au cas par cas avec prise en compte du tiers des dépenses

– **Crédits d'investissement : 1 200 €**

4. SUBVENTIONS 2014 – OCCUPATION DU GYMNASSE DU SYNDICAT MIXTE – RECOMPENSES DES CONCOURS LOCAUX

• **Subventions aux associations sportives, aux associations au service de la population et aux autres associations 2014**

Le Maire informe qu'une revalorisation de 0,69 % pour 2014 (indice de référence des loyers) est proposée pour l'aide à la licence des jeunes et pour l'attribution des subventions aux associations sportives et aux associations au service de la population.

Dominique STOHR, adjoint aux sports et associations, détaille les différentes propositions :

- ♦ participation communale à la licence des jeunes de moins de 18 ans : 13,50 €/licencié pour une licence simple et à 16,60 €/licencié pour une licence double
- ♦ chaque association pourra solliciter la commune pour une subvention exceptionnelle à l'occasion d'une manifestation de grande envergure
- ♦ les associations prêtes à intervenir lors des cérémonies organisées par la Ville (préparation de la salle, service vaisselle, rangement ...) bénéficieront d'une subvention exceptionnelle de 100 € par intervention
- ♦ mise à disposition gratuite d'une salle communale pour les réunions des associations de Soultz-sous-Forêts (hors espace culturel La Saline)

– **Subventions aux associations sportives**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations sportives comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2014
Amicale cyclotouriste	878 €
Club de Badminton	7 396 €
Club de Quilles	1 161 €
Football club	3 072 €
Handball club	20 311 €
Judo club	2 458 €

Pétanque club	68 €
SKTAN	3 335 €
Tennis club	4 528 €
Tennis de Table	286 €
Vélo club Nord Alsace	1 461 €
Association « Les Cors Vosges du Nord »	172 €
Club de Fléchettes	172 €
Club Vosgien	172 €
Association « PEL MEL »	172 €
Association « Cocktail Mélodies »	172 €
Club des jeunes passionnés d'aquariophilie du Sultzerland	554 €
SOUS-TOTAL	46 368 €

– **Subventions aux associations au service de la population**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations au service de la population comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2014
Amicales Sapeurs-pompiers	517 €
- Soultz-sous-Forêts 345 €	
- Hohwiller 172 €	
Association des Jeunes Sapeurs-pompiers du Sultzerland	405 €
Association défense et promotion ligne ferroviaire Haguenau-Wissembourg	172 €
Croix-Rouge	516 €
SOUS-TOTAL	1 610 €

– **Subventions aux autres associations**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux autres associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION 2014
ABRAPA	110 €
Association des Amis du mémorial de l'Alsace Moselle	110 €
Centre Anti-bruit du Bas-Rhin	100 €
Fondation du patrimoine	160 €
Associations foncières	4 742 €

- Soultz-sous-Forêts	3 488 €	
- Hohwiller	1 254 €	
Association des Œuvres Scolaires		497 €
CIPAP		2 877 €
Coopératives scolaires écoles		6 870 €
Groupement d'Action Sociale		5 000 €
Société Protectrice des Animaux		4 000 €
Concours de fleurissement		930 €
Concours Illuminations de Noël		365 €
Concours Vitrines des commerces		170 €
SOUS-TOTAL		21 189 €
AUTRES INDEMNISATIONS		
Agriculteurs (fascines + bandes enherbées)		6 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 2014		75 167 €

Rappel : l'obtention de la subvention est subordonnée à une demande de la part des associations et à la présentation des comptes. Les associations sportives devront fournir en plus la liste de leurs licenciés.

- **Occupation du gymnase du Syndicat Mixte 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de location du gymnase du Syndicat Mixte pour les associations, pour l'année 2014, à hauteur de :

- Club de Badminton : maximum 200 heures x 13,72 €	=	2 744,00 €
- Football club (jeunes) : maximum 20 heures x 13,72 €	=	274,40 €
- Handball club : maximum 650 heures x 13,72 €	=	8 918,00 €
- Judo club : maximum 60 heures x 13,72 €	=	823,20 €
- SKTAN : maximum 200 heures x 13,72 €	=	2 744,00 €
- Tennis club : maximum 200 heures x 13,72 €	=	2 744,00 €.

Les reliquats de location pour les années antérieures sont inclus dans la subvention 2014 attribuée aux différentes associations.

- **Fixation des récompenses des concours locaux pour 2014**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les prix des concours locaux attribués en 2013 pour l'année 2014 :

PRIX	CONCOURS DE FLEURISSEMENT (10 prix pour Soultz-s/F. 10 prix pour Hohwiller)	CONCOURS ILLUMINATIONS DE NOEL	CONCOURS LES PLUS BELLES VITRINES DES COMMERCES
1 ^{er} prix	100 €	80 €	80 €
2 ^e prix	75 €	65 €	60 €
3 ^e prix	55 €	50 €	30 €
4 ^e prix	45 €	35 €	
5 ^e prix	40 €	35 €	

6 ^e prix	30 €	20 €	
7 ^e prix	30 €	20 €	
8 ^e prix	30 €	20 €	
9 ^e prix	30 €	20 €	
10 ^e prix	30 €	20 €	
TOTAL	465 € x 2 = 930 €	365 €	170 €

5. CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Le Maire communique au conseil municipal le détail des contributions à verser aux différents organismes de regroupement pour l'année 2014 pour un montant total de 111 839 € et dont le crédit est prévu à l'article 6554 du budget primitif 2014 :

– Syndicat Mixte de la Région de Sultz-sous-Forêts	:	21 486 €
– Syndicat du Seltzbach	:	7 677 €
– Syndicat de la Piscine de Drachenbronn	:	50 677 €
– SYCOFOSE	:	26 520 €
– Syndicat des Vosges du Nord	:	5 479 €

6. TAUX DES 4 TAXES LOCALES

Le Maire informe l'assemblée que les bases des taxes locales sont réévaluées de 1,44 % en 2014 par rapport à 2013. Le produit 2014 des 4 taxes est estimé à 1 379 333 €. En ajoutant les produits des IFRER, CVAE, DCRTP, TASCOM, les allocations compensatrices, le produit de la taxe additionnelle FNB et le versement GIR, le montant total estimé pour 2014 s'élève à 1 834 275 €, somme légèrement inférieure au produit encaissé en 2013.

Il propose de ne pas augmenter les taux des 4 taxes locales en 2014 et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des 4 taxes locales dont les taux sont arrêtés comme suit :

– Taxe d'habitation	:	20,90 %
– Taxe foncière bâti	:	12,11 %
– Taxe foncière non bâti	:	46,87 %
– Cotisation foncière des entreprises	:	18,95 %.

7. BUDGET PRIMITIF 2014 – SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

• Section de fonctionnement

Le Maire donne les explications nécessaires quant à la proposition de budget primitif 2014 en informant l'assemblée que la DGF (dotation globale de fonctionnement) perçue par l'Etat a diminué de 5,15 % par rapport à 2013. Il soumet au vote le budget de fonctionnement 2014, en équilibre, arrêté à la somme de 2 937 891 €, avec un excédent de fonctionnement prévisionnel de 562 434 €.

Il rappelle que conformément à la délibération du conseil municipal du 5 mars 2014, le résultat de fonctionnement 2013 d'un montant de 756 356,87 € a été affecté à la section d'investissement, article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Sylvie CULLMANN et Christian KLIPFEL) vote le budget primitif de fonctionnement 2014, en équilibre, comme suit :

- DEPENSES : 2 937 891 €
- RECETTES : 2 937 891 €.

- **Section d'investissement**

Le budget d'investissement reprend en grande partie les travaux déjà engagés. Le Maire soumet au vote du conseil municipal le budget d'investissement 2014, en équilibre, arrêté à la somme de 4 834 505 €. Ce budget prévoit, en recettes financières, 800 000 € pour le préfinancement de la TVA 2012 et 2013, financé par la ligne de trésorerie et 1,5 M€ d'emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Sylvie CULLMANN et Christian KLIPFEL) vote le budget primitif d'investissement 2014, en équilibre, comme suit :

- DEPENSES : 4 834 505 €
- RECETTES : 4 834 505 €.

POINT 3 : MOBILIER URBAIN ET JEU DU BRUEHL

1. JEU DU BRUEHL

Le jeu installé au parc du Bruehl destiné aux enfants entre 2 et 6 ans a été démonté pour une question de sécurité. Pour son remplacement, le conseil municipal est invité à choisir entre un jeu destiné à des enfants entre 2 et 6 ans ou à un jeu destiné aux enfants de 2 à 14 ans.

Le conseil municipal, après délibération, par 13 voix pour un jeu destiné à des enfants entre 2 et 6 ans et 10 voix pour un jeu destiné à des enfants de 2 à 14 ans, opte pour l'achat d'un jeu destiné aux enfants de 2 à 6 ans et la réalisation d'un sol amortissant.

2. MOBILIER URBAIN

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de différentes propositions pour l'achat de bancs. Il propose l'acquisition de quatre bancs, deux pour le sentier piétonnier le long du Froeschwillerbach et deux du côté du Bruehl (rue de la Digue et terrains de tennis) et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'achat de quatre bancs.

Le Maire projette différents modèles de bancs dont les prix varient entre 600 € HT et 1 250 € HT/banc. Il propose l'achat de bancs de structure moderne, avec piétement en acier, assise et dossier en tôle acier perforée et finition peint sur zinc au prix unitaire de 599 € HT.

Le manque de bancs autour des jeux dans le parc du Bruehl est également évoqué et l'assemblée propose l'acquisition de deux bancs en rondins de bois.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer

- sur l'acquisition des quatre bancs de structure moderne
- sur l'acquisition de deux bancs en rondins de bois pour le parc du Bruehl
- sur le choix du coloris (gris ou brun)

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Céline GEFFROY et Eric HUBERT)

- décide l'acquisition de quatre bancs de structure moderne au prix unitaire de 599 € HT et de deux bancs en rondins de bois
- retient le coloris gris par 19 voix pour et 2 voix pour le coloris brun.

POINT 4 : COMMISSIONS COMMUNALES

1. COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire fait part au conseil municipal que des personnes extérieures ont manifesté leur souhait de faire partie de différentes commissions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces candidatures et arrête la composition des différentes commissions communales :

– FINANCES

Responsable : Dominique STOHR

Membres du conseil municipal : Michèle CECCHINI, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, José POZUELO et Anne ZYTO

Membres extérieurs : Michel FILLIGER et Antoine MERKEL

– PROJETS ET TRAVAUX

Responsable : Alfred RINCKEL

Membres du conseil municipal : Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Fabrice FISCHER, Christophe HECKMANN, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN et Anne ZYTO

Membres extérieurs : Paul BOISSARIE, Roland CLAUSS, Georges CRONMULLER, Albert DILLMANN, Michel FILLIGER, Jacky GROSS, Armand HEILMANN, Joël HUSSON, Stella MARTIN, Cathy SCHMALTZ, Jean-Marc SCHMITT, Christian WAGNER et Henri WERLY

– SPORTS ET ASSOCIATIONS

Responsable : Jean-Michel STEPHAN

Membres du conseil municipal : Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Thomas RUBY et Cathy WAGNER

Membres extérieurs : Paul BOISSARIE, Roland CLAUSS, Simone MAY, Valérie MEJSNEROWSKI et Pierre MORTIER

– COMITE DE PILOTAGE DES ACTIVITES CULTURELLES

Responsable : Lucienne HAAS

Membres du conseil municipal : Claire CARRARO-LIEVRE, Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS et Thomas RUBY

Membres extérieurs : Raymond FRANK, Simone KREBS et Valérie MEJSNEROWSKI

– SERVICES A LA PERSONNE

Responsable : Lucienne HAAS

Membres du conseil municipal : Claire CARRARO-LIEVRE, Sylvie CULLMANN, Céline GEFFROY, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Véronique PHILIPPS et Cathy WAGNER

Membres extérieurs : Nicole DORFFER, Gabrielle KOCHER, Catherine LECOUFFE, Marthe RINCKEL, Cathy SCHMALTZ et Caroline WODLI

– SCOLAIRE

Responsable : Lucienne HAAS

Membres du conseil municipal : Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL, Christophe HECKMANN, Isabelle MULLER et Cathy WAGNER

Membres extérieurs : Stella MARTIN, Valérie MEJSNEROWSKI, Sandra STOHR et Caroline WODLI ainsi que les Directrices des écoles et les représentants des parents d'élèves

– COMMUNICATION, DEMARCHE PARTICIPATIVE ET EVENEMENTIEL

Responsables : Marie-José SCHALLER et Lucienne HAAS

Membres du conseil municipal : Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Céline GEFFROY, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY et Cathy WAGNER

Membres extérieurs : Raymond FRANK, Valérie MEJSNEROWSKI et Marthe RINCKEL

– **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME**

Responsable : Marie-José SCHALLER

Membres du conseil municipal : Céline GEFFROY, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, José POZUELO, Thomas RUBY et Anne ZYTO

Membres extérieurs : Albert DILLMANN, Brigitte HOFFBECK, Gabrielle KOCHER et Jean-Marc SCHMITT

– **FLEURISSEMENT, ILLUMINATIONS ET ENVIRONNEMENT**

Responsable : Fabien ACKER

Membres du conseil municipal : Christophe BUSCHE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christian KLIPFEL, Thomas RUBY et Anne ZYTO

Membres extérieurs : Brigitte HOFFBECK, Marthe RINCKEL, Cathy SCHMALTZ et Jean-Marc SCHMITT

– **URBANISME ET HABITAT**

Responsable : Fabrice FISCHER

Membres du conseil municipal : Claire CARRARO-LIEVRE, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Jean-Michel STEPHAN et Anne ZYTO

Membres extérieurs : Paul BOISSARIE, Georges CRONMULLER, Michel FILLIGER et Jean-Marc SCHMITT

– **CIMETIERE**

Membres du conseil municipal : Fabien ACKER, Céline GEFFROY et Christian KLIPFEL.

2. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire fait part au conseil municipal de la composition et des missions de la commission communale des impôts directs :

- **Composition de la commission communale des impôts directs** : la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. De nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend huit commissaires dans les communes de plus de 2000 habitants. Les huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

D'autre part, lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisées de 100 hectares au minimum, un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être propriétaires de bois ou de forêts d'une superficie suffisante et faisant l'objet d'une exploitation régulière.

- **Missions de la commission communale des impôts directs** : en matière de fiscalité directe locale, la commission communale des impôts directs
 - dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence (pour les locaux d'habitation et locaux à usage professionnel) et des locaux types (pour les locaux commerciaux et biens divers) retenus pour déterminer la valeur locative des biens, imposable à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la taxe d'habitation et établit les tarifs d'évaluation correspondants
 - participe à la détermination des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties

- formule un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties nouvelles ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance
- donne des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation
- signale au représentant de l'administration tous les changements affectant les propriétés bâties et non bâties portés à sa connaissance.

Il porte à la connaissance de l'assemblée les personnes proposées pour la désignation, par le Directeur des services fiscaux, des membres titulaires et suppléants dans les différentes catégories de contribuables :

CATEGORIES DE CONTRIBUTUABLES REPRESENTES	DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES	DESIGNATION DES MEMBRES SUPPLEANTS
Contribuables soumis à la taxe d'habitation	Christophe BUSCHE Fabrice FISCHER Céline GEFFROY Lucienne HAAS	Claire CARRARO-LIEVRE Michèle CECCHINI Christian KLIPFEL Cathy WAGNER
Contribuables soumis à la taxe foncière (bâti)	Christophe HECKMANN Béatrice HOELTZEL Alfred RINCKEL Marie-José SCHALLER	Eric HUBERT Isabelle MULLER Thomas RUBY Jean-Michel STEPHAN
Contribuables soumis à la taxe foncière (non bâti) . domiciliés dans la commune . non domiciliés dans la commune	Ernest ROTT Dominique STOHR Christian WAGNER Charles GRAF	Fabien ACKER Jean-Georges GORGUS Philippe SPIELMANN Alfred KREISS
Contribuables soumis à la CFE	Christian CULLMANN Yves JUNG Roland LIEGEOIS Daniel ZYTO	Marc FROHN Benoit HESS Philippe PFEIFFER Marlyse TROMMETTER

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

POINT 5 : URBANISME

1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- propriété cadastrée section 2 n° 70/15 lieudit « 27 rue du Frohnacker » d'une contenance de 13,41 ares
- propriété cadastrée section 1 n° 306/48, 307/48 lieudit « rue du Docteur Deutsch » de contenances respectives 2,05 ares et 4,32 ares, et la moitié indivise du chemin d'accès section 1 n° 47 d'une contenance de 56 m².

2. LANCEMENT DE L'ETUDE SUR LES ALEAS D'INONDABILITE

Le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre du travail effectué pour la levée de la zone de servitude de projet, l'Etat avait approuvé le schéma d'aléas d'inondabilité des terrains par rapport à la crue centennale :

- aléa faible : hauteur de crue entre 0 et 50 cm
- aléa moyen : hauteur entre 50 cm et 1 m
- inconstructible : hauteur au-dessus de 1m.

Il précise que l'aléa d'inondabilité se calcule en fonction de la hauteur d'eau et de la vitesse d'écoulement de l'eau.

Le Directeur de la DDT nouvellement nommé souhaite connaître la vitesse de la crue centennale. Le Maire propose donc au conseil municipal le lancement d'une étude sur les aléas d'inondabilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) est favorable au lancement de cette étude.

POINT 6 : CONTRATS DE SERVICE

Claire CARRARO-LIEVRE quitte la salle de séance et ne participe pas au vote

1. REGISSEUR DU RELAIS CULTUREL LA SALINE

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de services du régisseur du relais culturel La Saline souscrit avec JBL AUTOENTREPRENEUR est arrivé à échéance le 31 octobre 2013. Il a été prolongé par avenant jusqu'au 30 avril 2014. Il propose de le prolonger jusqu'au 15 juillet 2014 pour permettre de lancer la mise en concurrence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat de service souscrit avec JBL AUTOENTREPRENEUR.

2. WEBMASTER DU SITE INTERNET

Le contrat de services du Webmaster du site Internet souscrit avec Cédric GEFROY, Auto entrepreneur est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. Il a été prolongé par avenant jusqu'au 30 avril 2014. Le Maire propose de le prolonger d'une nouvelle durée de 6 mois, jusqu'au 31 octobre 2014 pour permettre la mise en place d'une nouvelle charte graphique, préciser les nouvelles fonctions du site et l'organisation qui va avec, lancer la mise en concurrence et réaliser le nouveau site.

Céline GEFROY (absente) ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Eric HUBERT et Christian KLIPFEL) décide de prolonger le contrat de services du Webmaster du site Internet de la Ville jusqu'au 31 octobre 2014 et autorise le Maire à signer l'avenant avec Monsieur Cédric GEFROY – Auto entrepreneur.

POINT 7 : DIVERS

1. PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

• Manifestations

- jeudi 8 mai 2014 à 10 h 30 : cérémonie commémorative de la fin de la guerre 1939/1945 au monument aux morts suivie du verre de l'amitié au relais culturel la Saline
- jeudi 8 mai 2014 à partir de 14 heures : fête du sport et des associations au Bruehl organisée par l'OMACSL
- dimanche 11 mai 2014 : fête de la paroisse protestante

- jeudi 15 mai 2014 : visite du canton de Soultz-sous-Forêts par MM. Guy-Dominique KENNEL, Président du CG 67 et Jean-Laurent VONAU, Vice-Président
- **Réunions diverses :**
- vendredi 9 mai 2014 à 17 h : réunion extraordinaire du conseil d'administration du collège de l'Outre-Forêt
- vendredi 16 mai 2014 à 16 h : assemblée générale de l'association de charité
- mardi 20 mai 2014 à 10 h : rencontre avec les forains de la kirwe
- mercredi 21 mai 2014 à 17 h : réunion du CCAS
- vendredi 23 mai 2014 à 20 h : assemblée générale de l'association de défense et de promotion de la ligne ferroviaire Haguenau-Wissembourg à la maison des associations de Wissembourg
- **Réunion du conseil municipal :**
- mercredi 4 juin 2014 à 20 h 15

2. INTERVENTION

Cathy WAGNER a été interpellé par Jacky GROSS qui lui a fait part de sa préoccupation quant à l'avancement du plan de déplacement du collège et de la dangerosité rue de Seltz. Il demande également à ce que tout soit fait sans délais pour que ce plan figure dans le contrat de territoire. Le Maire répond que le contrat de territoire 2015-2017 n'est pas encore initié et que le lancement est, semble-t-il prévu au deuxième semestre. Il va toutefois demander des précisions lors de la rencontre entre le Président du Conseil Général et les Maires du canton qui aura lieu le 15 mai prochain.